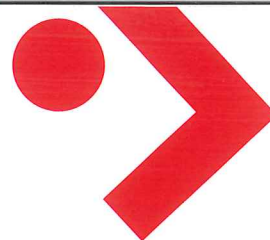




CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE



MME SOLENE MICHEL
Caisse d'Épargne de Lorraine
Champagne-Ardenne
5 Parvis des Droits de l'Homme
57012 METZ CEDEX

Chère Madame MICHEL,

Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez témoignée en adhérant à un contrat d'assurance vie multisupport MILLEVIE Premium à la Caisse d'Épargne.

Vous avez peut-être remarqué que, depuis quelque temps, le rendement du support en euros de votre contrat diminue. Cette rentabilité réduite découle de la sécurité de votre contrat investi en majorité sur le support en euros.

- Ce n'est pas une fatalité pour autant et vous pouvez chercher à **augmenter le rendement de votre contrat**, et ce, **sans aucun risque pour votre capital initial toujours investi sur le support en euros ni frais supplémentaires**.
- Il vous suffit pour cela d'activer l'une des **options d'arbitrages automatiques**⁽¹⁾ proposées par votre contrat. Découvrez dans le dépliant ci-joint le fonctionnement de l'option **Dynamisation des intérêts** qui vous permet d'espérer un meilleur potentiel de rendement grâce aux supports financiers en unités de compte⁽²⁾. **En contrepartie**, ces supports présentent **un risque de perte en capital** lié aux marchés financiers, soumis à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. C'est pourquoi, ils devront être choisis dans le respect de votre profil d'investisseur et de vos objectifs.

Pour profiter pleinement de cette facilité offerte par MILLEVIE Premium, je vous invite à nous contacter dès aujourd'hui afin de **convenir d'un rendez-vous**.

Bien sincèrement,

Votre Chargé d'Affaires Gestion Privée

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :



Par téléphone
0 800 810 860
(Service & appel gratuits)



www.caisse-epargne.fr
24 h sur 24, 7 j sur 7
Coût de connexion
selon votre fournisseur d'accès.

⁽¹⁾ Selon les conditions, limites ou exclusions des engagements contractuels en vigueur.

⁽²⁾ La valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

MILLEVIE Premium est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Communication à caractère publicitaire

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour leurs données à caractère personnel et dans les conditions prévues par la loi, de différents droits (d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement s'il a été donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente la CNIL, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante : <https://www.caisse-epargne.fr/lorraine-champagne-ardenne/protection-donnees-personnelles>, à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr, sur simple demande auprès de votre agence ou auprès de notre Délégué à la Protection des Données :



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 euros - siège social à STRASBOURG (67000), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738.

Envie
de relever
la performance
de votre contrat
MILLEVIE Premium ?



CAISSE D'ÉPARGNE

Communication à caractère publicitaire



COMMENT VISER UN MEILLEUR RENDEMENT POUR VOTRE CONTRAT MILLEVIE PREMIUM ?

- Avec un contrat investi entre 90 et 100 % sur le support en euros, vous bénéficiez d'une **sécurité totale**, sans aucun risque de perte en capital sur ce support.
- Toutefois, le **rendement du support en euros a tendance à baisser** car il dépend largement des obligations d'Etat qui se maintiennent à un faible niveau de rémunération depuis plusieurs années⁽¹⁾.
- Dans ce contexte, pourquoi ne pas chercher à **tirer parti du potentiel offert par les marchés financiers**, sans aucun risque pour votre capital initial investi sur le support en euros ?

La solution : l'option d'arbitrages automatiques **DYNAMISATION DES INTÉRÊTS**⁽²⁾

- Parmi les quatre options d'arbitrages automatiques proposées dans votre contrat, la DYNAMISATION DES INTÉRÊTS mérite toute votre attention.

Son principe : les intérêts générés chaque année par le support en euros sécurisé de votre contrat sont automatiquement réinvestis sur des supports financiers en unités de compte⁽³⁾, choisis en adéquation avec votre profil d'investisseur. Ces supports vous permettront de bénéficier du dynamisme des marchés financiers, **moyennant un risque de perte en capital**, car ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Vous pouvez donc chercher à relever le rendement de votre placement, sans aucun risque pour une grande partie de votre capital initial, voire sa totalité.

Et ce, dans le respect de votre profil d'investisseur et de vos objectifs.

INVITATION À UN RENDEZ-VOUS CONSEIL.

Venez en parler avec votre Conseiller Patrimonial.

En tant qu'interlocuteur privilégié, votre Conseiller Patrimonial se tient à votre disposition pour :

- vous présenter dans le détail tous les avantages de l'option DYNAMISATION DES INTÉRÊTS,
- vous accompagner dans le choix de vos supports financiers en unités de compte,
- et plus globalement, pour faire le point sur la gestion de votre capital ou sur toute question d'ordre patrimonial que vous souhaiteriez lui poser.



(1) www.banque-france.fr

(2) Selon les conditions, limites ou exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(3) La valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

Spécialement conçu pour les clients exigeants à la recherche de solutions sur mesure, MILLEVIE Premium propose de nombreuses options d'arbitrages automatiques qui visent à vous accompagner dans la gestion financière de votre contrat.

**Pour les découvrir et mettre en place celle qui vous convient,
contactez dès aujourd'hui votre Conseiller Patrimonial.**



Recevez la lettre des experts de la Caisse d'Epargne
Vision Patrimoine en vous inscrivant sur :

www.gestionprivee.caisse-epargne.fr



CAISSE D'EPARGNE

MILLEVIE Premium est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS Paris n°493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045100. Crédit photos : 123RF